

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 237

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 63

À l'alinéa 10, substituer à la première occurrence du mot :

« Au »

le mot :

« Le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.